

## Le Burundi a le plus faible taux d'investissements étrangers dans la sous-région

Arrib News, 24/05/2017 – Source Xinhua Le Burundi enregistre le plus faible taux de flux d'investissements directs étrangers (IDE) par rapport aux autres pays de la sous-région, selon une étude réalisée par l'Institut de développement économique du Burundi (IDEC) en avril 2017. Cette étude est intitulée "Etat des lieux et stratégies de promotion des partenaires public-privé et des IED au Burundi".

Selon M. Ngendakumana, directeur de l'IDEC et un des coauteurs de ladite étude, "en 2015, le stock total d'IDE au Burundi s'élevait à près de 70,21 millions de dollars, soit 4,4% de son PIB, ce qui est nettement inférieur aux autres pays de la sous-région". Il a donné la comparaison des flux de ces IDE en termes de pourcentage entre le Burundi et les autres pays de la sous-région. Ainsi, a-t-il expliqué, "pour la même année (2015, ndr), le stock total des IDE représentait 6,1% du PIB au Rwanda, 6,6% au Kenya, 25,3% en République démocratique du Congo, 28,8% en Ouganda et 37,2% en Tanzanie". Il a aussi indiqué qu'entre 2006 et 2008, les flux d'IDE représentaient 0,04 dollar par habitant au Burundi alors qu'ils en représentaient 11,2 pour les autres pays de la Communauté est-africaine. Parmi les causes de ce niveau très faible du flux d'IDE au Burundi, il a cité l'instabilité politique dans laquelle le pays a été plongé depuis 1993, l'embargo international qui a suivi en général et l'effondrement de l'économie qui s'en est suivie en particulier sans oublier l'enclavement du pays. "Le secteur des télécommunications est le secteur où l'on a enregistré ces dernières années un flux particulièrement élevé d'IDE en 2000, d'une valeur de 11,7 millions de dollars et de plus de 40 millions de dollars en 2014", a souligné le directeur de l'IDEC expliquant ce pic par la libéralisation du marché de la téléphonie mobile que le gouvernement a décidé d'opérer cette année-là. A part le secteur des télécommunications l'étude donne une place privilégiée à la Brasserie et Limonaderies du Burundi (BRARUDI) qui constitue le plus gros contributeur d'impôts et à la société belge UTEMA spécialisée dans la production des matériaux de construction. Parmi les contraintes, l'étude a relevé le cadre politique qui demeure relativement fragile et ce dans un contexte sous-régional qui reste lui-même "très instable" et le facteur risque qui est demeuré élevé au Burundi pour que des entreprises étrangères décident d'y investir. D'autres contraintes auxquelles le pays doit faire face pour attirer les IDE, selon le chercheur, sont liées au faible niveau de développement des infrastructures, aux déficiences dans l'approvisionnement en électricité et en eau, au faible développement du capital humain, au nombre limité de ressources naturelles ainsi qu'à une économie d'une taille limitée et peu diversifiée. Le Burundi a entrepris depuis 2011 un long processus de mise en place du cadre légal et réglementaire des partenariats public-privé avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Ce long processus a abouti en date du 27 avril 2015 à l'adoption d'une loi portant sur le régime général des contrats de partenariat public-privé, "un cadre qui sert de porte d'entrée des IDE", selon M. Ngendakumana.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});